Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-096-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Partenariat 2026-2028 et soutien financier 2026 - incubateur INIZIÀ

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI.

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 14
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-096-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Bureau 12 octobre 2026

OBJET : Partenariat 2026-2028 et soutien financier 2026 - incubateur INIZIÀ

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétences au Bureau en matière de subventions : *« l'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire et dans la limite des crédits inscrits au budget » ;*

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIA et les statuts de cette dernière ;

Vu le rapport d'activité et le bilan financier 2025 de l'association INIZIÀ présentés au Conseil d'Administration ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-Le projet de convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association INIZIÀ ;

-Le versement d'une subvention annuelle à l'association INIZIÀ d'un montant de 20 000 € pour l'année 2026 ;

DIT

-Que le montant de subvention annuelle pour les années suivantes sera déterminé par le Bureau communautaire, en fonction des résultats et objectifs ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.